

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 mars 2020

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents

# Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
			QUALICONSULT – 6 bis rue Volta 44481 CARQUEFOU	2 160,00 €
	Mission de coordination sécurité et protection de la santé	rain des sports	QUALICONSULT Sécurité - 6 bis rue Volta 44481 CARQUEFOU	

## Commission voirie du 20 février 2020

#### Nicord

Monsieur Francky DURAND, propriétaire de l'immeuble cadastré ZC 75 à Nicord, a fait part de son souhait de voir délimiter son terrain en partie sud-ouest par une ligne droite en bordure du chemin rural, lui permettant ainsi d'intégrer le coffret électrique dans sa propriété.

La commission voirie-agriculture-urbanisme s'est rendue sur les lieux et a jugé la demande tout à fait fondée puisque cela n'aura aucun impact sur l'espace réservé à la circulation automobile. La cession par la commune des quelques mètres carrés concernés s'effectuera alors par acte notarié après enquête publique, sous réserve que les conclusions de celle-ci soient favorables.

Le pétitionnaire sera informé qu'un avis défavorable issu de l'enquête publique qui se déroulera en fin d'année 2020 l'obligera à remettre les lieux dans leur état initial.

La pose ; par ce même demandeur, d'une dalle béton sur une largeur de 50 cm entre la maison et le chemin rural, en partie nord-ouest de la même parcelle, reçoit également un avis favorable.

Enfin, le Conseil municipal souhaite attente les conclusions de l'enquête publique avant de se prononcer sur la demande d'acquisition formulée par Monsieur DURAND de quelques mètres carrés qui aboutirait à un parfait alignement des parcelles ZC 63 et 64 bordant le chemin rural.

#### La Blandinais

Monsieur Denis KASSARIAN a demandé l'acquisition du chemin d'accès à sa propriété de la Blandinais. Or, ce chemin dessert une parcelle de terrain agricole située plus au sud, cadastrée YT 32.

Monsieur KASSARIAN est bien conscient que ladite parcelle ne peut être enclavée et propose de créer une servitude de passage sur 2 autres de ses parcelles de sa propriété cadastrées YT 55 et 33.

La commission voirie a signalé que sous la partie ayant fait l'objet d'une demande d'acquisition existe une canalisation d'eau potable qui génèrerait une servitude en cas de vente. Pour cette raison, le conseil municipal s'oppose à ce projet de vente.

#### **Chère**

Le terrain voire la maison d'habitation de Madame GUERLAIS à Chère ont inondés à plusieurs reprises par les eaux provenant du versant sud dont un certain nombre des parcelles sont drainées.

La commission est tout à fait consciente du problème et étudie les hypothèses permettant de remédier à cette situation fâcheuse. Il envisage donc de supprimer, sur la parcelle située de l'autre côté de la route, un pont d'entrée lequel, malgré le diamètre important des buses, freine le passage de l'eau. Il conviendra de revoir le nouveau positionnement de l'entrée à ce champ, en lien avec Monsieur DIQUERO, propriétaire.

#### En limite de Louisfert et Saint-Aubin-des-Châteaux

Lors de la mise en 2 X 2 voies de la RN 171 devenue RD 771, un accord avait été trouvé entre les services de l'Etat et les 2 propriétaires concernés afin que la nouvelle desserte d'une parcelle appartenant à Monsieur MARTINEAU, aux Jaunaies, soit créée sur celle du propriétaire voisin, Monsieur BOYE.

Monsieur BOYE sollicite maintenant la commune pour qu'elle intègre cette bande de terrain dans son réseau de chemin après cession à titre gratuit de l'emprise nécessaire.

Le conseil municipal ne souhaite répondre favorablement à cette demande sachant que ces modifications ont été occasionnées à la suite de l'aménagement d'une voie à grande circulation sur laquelle la commune n'a pas compétence. Par ailleurs, l'autre partie de la desserte est également privative et se situe sur le territoire de Louisfert.

### Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de dettes irrécupérables pour un montant de 1,48 € concernant la facturation de services périscolaires de 3 administrés.

Il s'agit d'une pure opération comptable qui sera régularisée prochainement.

## Comptes de gestion 2019

Les comptes de gestion 2019 du service assainissement et du budget principal de la commune, dressés par Monsieur le Trésorier de Châteaubriant, présentent les résultats suivants :

Budget annexe assainissement	
Duuyei uiiilexe assailiissellelli	

excédentaire de	17 916,80 €
excédentaire de	119 110,96 €
excédentaire de	137 027,76 €
excédentaire de	594 179,03 €
déficitaire de	79 867,19 €
excédentaire de	514 311,84 €
	excédentaire de excédentaire de excédentaire de déficitaire de

Ces 2 comptes de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

# Comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs 2019 du service assainissement et du budget principal de la commune établis par Monsieur le Maire sont identiques à ceux des comptes de gestion mais tiennent compte en plus des crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2020 qui sont :

Pour le budget annexe assainissement	nuls	0,00 €
Soit un résultat cumulé		
Pour le <b>budget principal</b>	déficitaires de	270 916,00 €
Soit un résultat cumulé		

Ces 2 comptes ont été approuvés unanimement.

## Affectation des résultats de l'exercice 2019

### Budget annexe assainissement

La totalité de l'excédent de la section d'exploitation, soit 17 916,80 € figurera en report à nouveau de la section d'exploitation 2020.

### Budget principal de la commune

L'excédent de fonctionnement sera affecté en partie à la couverture du déficit de la section d'investissement (réalisé + restes à réaliser) pour  $350\,783,19$  €. Le report en section de fonctionnement pour 2020 sera donc de  $243\,395,84$  €.

## Budget primitif 2020 du service assainissement

Le **budget assainissement**, adopté à l'unanimité, se chiffre, en recettes et en dépenses, à 50 444,80 € pour la section d'exploitation et 149 586,96 € pour la section d'investissement, dont 143 000 € disponibles pour des travaux futurs sur la station ou le réseau.

## Budget primitif 2020 de la commune

La section de fonctionnement du **budget principal de la commune**, résumée ci-après, est arrêtée à la somme de 1 1 395 095,84 € tant en recettes qu'en dépenses. Les inscriptions budgétaires permettent de prélever 321 000 € pour alimenter la section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé	Vote	Chapitre	Intitulé	Vote	
011	Charges à caractère général	372 700,00 €	013	Atténuation de charges	8 000,00 €	
012	Charges de personnel	504 700,00 €	70	Produit des services et du domaine	154 800,00 €	
014	Atténuation de produits	13 900,00 €	73	Impôts et taxes	523 100,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	134 250,00 €	74	Dotations, subventions, particip.	435 000,00 €	
66	Charges financières	10 600,00 €	75	Autres produits de gestion courante	30 800,00 €	
67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €	76	Produits financiers	- €	
022	Dépenses imprévues	775,84 €	77	Produits exceptionnels	- €	
023	Virement à la section d'investis.	321 000,00 €	042	Op.d'ordre transfert entre sections	- €	
042	Op.d'ordre transfert entre sections	11 170,00 €	043	OP.d'ordre int.sect.fonctionnement	- €	
	Dépenses de l'exercice	1 395 095,84 €		Recettes de l'exercice	1 151 700,00 €	
002	Déficit antérieur reporté	- €	002	Excédent antérieur reporté	243 395,84 €	
	TOTAL DEPENSES	1 395 095,84 €		TOTAL RECETTES	1 395 095,84 €	

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à la somme de 1 041 083,13 €. Elle est détaillée ci-après.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Report	Propositions nouvelles	Libellé	Report	Propositions nouvelles		
Déficit d'investissement reporté		79 867,19	Affectation résultat de 2019		350 783,19		
OPERATIONS FINANCIERES							
Remboursement d'emprunts		75 800,00	Fonds de compensation de la TVA		79 500,00		
Dépenses imprévues		25 415,00	Taxe d'aménagement		2 000,00		
			Virement de la section de fonc- tionnement		321 000,00		
			Amortissement subventions		11 170,00		
ECOLE PUBLIQUE NOUVELLE + CANTINE							
	Subvention réserve parlementaire	10 000,00	0,00				
TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DE LA VIGNE							
Honoraires maîtrise d'œuvre + réseau eaux pluviales + efface- ment réseaux souples	85 000,00	100 000,00					
TRAVAUX AUX VESTIAIRES DU TERRAIN DES SPORTS							
Honoraires maîtrise d'œuvre + travaux de réhabilitation 64 525,00 135 475,00 Subventions diverses 0,00 30 000,0							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Report	Propositions nouvelles	Libellé			Report	Propositions nouvelles
	OPER	ATIONS NON	INDIVIDUA	INDIVIDUALISEES			
Révision PLU	18 150,00	3 850,00	Subvention école	Etat	informatique	6 630,00	
Extension réseau électrique la Bourruais	4 800,00	0,00	Emprunt			230 000,00	
Logiciels informatiques Mairie		4 900,00					
Acquisition de réserves foncières	16 750,00	8 250,00					
Acquisition terrains divers	1 886,00	614,00					
Remplacement panneau affichage salle sports	2 105,00	0,00					
Acquisition propriété POPPE	230 000,00	0,00					
Travaux bâtiment supérette	6 000,00	19 000,00					
Remplacement poteaux incendie	3 883,00	0,00					
Acquisition robot de tonte	24 406,00	-9 406,00					
Acq. Matériel informatique école et mairie	16 594,00	1 000,00					
Mobilier Espace Castella	4 828,00	-3 828,00					
Acq. Distributeur à pain	15 619,00	0,00					
Acq. Mobilier urbain embellissement bourg	0,00	3 000,00					
Procédure administrative reprise concessions cimetièe	0,00	3 000,00					
Aménag arrière Esp. Castella + terrains STOLL	23 000,00	17 000,00					
Effac. réseaux rue Châteaubriant	0,00	14 600,00					
Amorce financement pour futur lotissement	0,00	45 000,00					
TOTAL DEPENSES	517 546,00	523 537,19	TOTAL RE	CETT	PEC	246 630,00	794 453,19
TOTAL DEPENSES	1 041	083,19	TOTAL RE	CEII	LES	1 041	083,19

Ce budget a été adopté à l'unanimité

# Révision du Plan Local d'Urbanisme – Changements de destination

Une réunion s'est tenue récemment avec le SYDELA à propos de certains bâtiments anciens susceptibles de changer de destination pour être transformés en habitations dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

C'est ainsi qu'au vu des éléments fournis par le SYDELA pour le réseau électrique et VEOLIA pour l'eau potable, n'ont été retenus que les bâtiments dont le raccordement n'entrainerait aucune charge financière pour la commune. Ils se situent à la Billardière, la Baraterie (2), la Chapelle, la Motte, le Perray, la Bourruais (2) et Quiffeu

# Acquisition d'un distributeur de baguettes

Un accord verbal a été trouvé avec l'artisan gestionnaire de la boulangerie de Saint-Aubin-des-Châteaux pour l'installation, par la commune, d'un distributeur de baguettes de pain qui sera positionné sur le parking longeant l'école privée, 9 rue de la Gaudinais

2 conventions seront à passer avec le boulanger actuel d'une part et avec l'OGEC de l'école Sainte Laura Montoya d'autre part, afin de définir respectivement les conditions de mise à disposition de cet appareil moyennant redevance ainsi que les modalités de remboursement des frais d'électricité nécessaire au fonctionnement de cette machine.

# Règlement du cimetière

Contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, la société GESCIME va apporter son assistance juridique pour la rédaction du futur règlement du cimetière et ce à titre gracieux dans le cadre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et de la fourniture d'un outil de gestion informatique du cimetière.

## Déploiement de la fibre optique

A la demande de Monsieur le Maire, les services du Département de Loire-Atlantique ont communiqué des informations sur le futur déploiement de la fibre optique sur la commune.

Les hameaux les plus proches de Châteaubriant, allant jusqu'à Quiffeu et l'Oiselière, soit moins d'une centaine de logements, devraient pouvoir être raccordés avant 2022. Le reste du territoire communal le sera entre 2022 et 2025.

## Piégeage des corvidés

Une opération de régulation des populations de corvidés, par piégeage, sera organisée sur la commune entre le 29 avril et le 13 mai 2020. Elle va se dérouler sous l'égide de POLLENIZ, dans un cadre très règlementé.

## Déjections de chiens dans le bourg

Régulièrement, des observations sont faites à juste titre en mairie au sujet de l'état des trottoirs sur lesquels des déjections animales sont fréquemment trouvées.

Il est demandé aux propriétaires de ces animaux -des chiens principalement- de bien avoir à l'esprit que leur droit de détenir des animaux s'arrête à la gêne qu'ils peuvent occasionner aux tiers. Cela s'appelle du civisme! Ces déjections sont réellement insupportables pour les piétons.

### Remerciements

En cette fin de mandature, Monsieur le Maire a tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil municipal pour leur collaboration durant ces 6 années. Il a souligné que tous les élus ont travaillé dans un esprit réellement constructif et dans un climat serein.

Le Maire

Daniel RABU